

Susanne Laval
6 avenue de la gare
30350 Lézan

Monsieur le président du Tribunal administratif
Monsieur le président de la Troisième Chambre

16 mai 2024

Dossiers 2400042, 2400067, 2400068, 2400339, 2400340, 2401265, 241266

Rétention des documents jusqu' à ce jour et **avant l'audience au tribunal correctionnel le 17 mai 2024 annoncée par le maire de la commune par le procès-verbal de la réunion du conseil municipal de Lézan du 11 avril 2024**

rétention des documents par le président d'Alès Agglomération Christophe RIVENQ et par la commune de Lézan représentée par le maire Eric TORREILLES conseillé depuis le 12 juin 2019 par l'avocat SYLVAIN ALET ,

absence de mémoires en défense

Désistement

Monsieur le président du tribunal administratif ,
Monsieur le président de la troisième Chambre ,

les élus locaux TORREILLES et RIVENQ retiennent depuis la réception des requêtes les documents qui permettent de prouver de quelle manière je suis intentionnellement trompée par la commune de Lézan par CHAQUE mémoire en défense déposé entre le 15 mai 2019 au 4 octobre 2023 aux frais des contribuables par l'avocat SYLVAIN ALET au nom de la commune et avec la complicité silencieuse de TOUS les membres du conseil municipal des mandats TORREILLES de 2014 – 2020 et dès 2020.

Le préfet du Gard retient devant moi le mémoire en réponse que le maire de la commune de Lézan a remis le 16 octobre 2018 au commissaire enquêteur HOLUIGUE : les passages cités dans le rapport trompeur signé le 25 octobre 2018 par HOLUIGUE permettent de constater de quelle manière la commune a compté me tromper **dès le 4 juillet 2014** .

Je me désiste .

Je ne compte pas déposer des mémoires récapitulatifs demandés le 17 avril 2024 .

Je compte déposer ces requêtes à une date ultérieure en exposant mieux les excès de pouvoir du maire de la commune de Lézan Eric TORREILLES et du président d'Alès Agglomération Christophe RIVENQ et sa complicité avec son vice – président TORREILLES dès son élection le 15 juillet 2020 à ce jour .

Pour cela il me faut le mémoire en réponse que le préfet retient .

Susanne Laval

